

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT Qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait alors adopté le règlement 1006 créant une réserve financière pour la tenue d'une élection municipale ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que cette affectation annuelle puisse être décidée par résolution et non plus par règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 24 août 2026 par Mme Chantal Veilleux et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

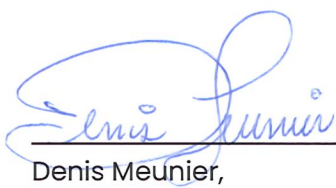
RÈGLES D'INTERPRÉTATION

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

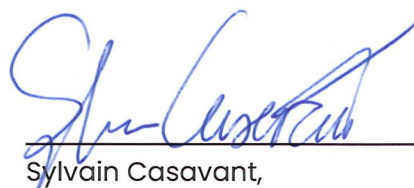
Article 2. Les fonds qui se trouvent dans la réserve financière pour la tenue d'une élection municipale sont transférés dans le fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection qui a été créé par la résolution 26-08-198 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 août 2026.

Article 3. Le présent règlement abroge le règlement 1006 créant une réserve financière pour la tenue d'une élection municipale.

Article 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Denis Meunier,
Directeur général et greffier-trésorier



Sylvain Casavant,
Maire

Avis de motion et

dépôt du projet de règlement : 24 août 2026

Adoption du règlement : 14 septembre 2026

Publication et entrée en vigueur : 16 septembre 2026